



Frais de déplacement et notion de Zone Urbaine

Un jugement de février 2020, a fait tomber la notion de Zone Urbaine par laquelle la Direction ne remboursait aucun km parcouru dans cette zone par les salariés pour l'entreprise. La Direction estime que, pour remplacer sa procédure ainsi retoquée, cela doit faire l'objet d'une négociation en NAO Annuelle écartant ainsi le CSE de son mot et en faisant du dilatoire depuis déjà 5 mois !

S3I sait que cette négociation n'aboutira pas ! **S3I** demande à la Direction que le CSE soit partie prenante et qu'elle s'enquiert de la rétroactivité des frais engagés par les salariés sur la période non prescrite par la législation en payant les IK refusés sur NDF Notilus notamment avant qu'ils ne disparaissent par mise en place de Traveldoo Expense ! **Gardez vos justificatifs de frais IK !**

Situation économique SSG

- Toulouse en difficulté suite aux arrêts de production d'Airbus.
- 500 salariés en intercontrat dont 200 sur le Conseil.
- 50% de sous-traitants en moins en quelques mois.
- Le dernier mois d'activité partielle de Juin n'a touché que 4% des salariés.
- Le retour sur site progressif est de mise et le télétravail n'est plus la règle.
- Les résultats du 1^{er} semestre annoncés au marché sont meilleurs que prévus.

Le saviez vous ?

- Un amendement rectificatif de la loi de finance prévoit que les salarié(e)s pourront débloquer leur épargne salariale dans le cas d'un achat en liaison avec la transition énergétique (fenêtre, véhicule électrique,) !
- **Statut Citoyen Sauveteur** : Depuis la loi n°2020-840 du 03 Juillet 2020, les entreprises devront sensibiliser les salarié(e)s qui partent en retraite sur les gestes qui sauvent. Attendons le décret !

Des news du CSE ?

- **Le Grand Déménagement Parisien** : Une fois n'est pas coutume, le CSE SSG a voté **par avis UNANIME** qu'il ne peut statuer, n'ayant pas les réponses à toutes les problématiques qu'engendrerait la signature du bail d'un nouveau bâtiment proche de la défense censé regrouper la majorité des salariés parisiens fin 2021 et 09/2022, pour les sites de MEUDON, MANHATTAN et TRIANGLE qui fermeront. En fait le prix du m2 sera plus cher mais comme on passera de 57000 m2 actuels à 44800m2, tout en passant de 3400 postes de travail à plus de 3700 postes de travail, et bien c'est moins cher au total et surtout moins cher par salarié ! Mais ils auront mathématiquement **-28% d'espace !** Autre soucis de taille, le nombre de places de parking passera d'un total de 900 places actuellement à 264 places uniquement, alors qu'il a été démontré l'utilisation quotidienne d'au moins 450 places actuellement.

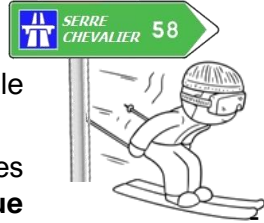
Sans compensation : Adieu la voiture / Bonjour le RER A avec masque !

Vacances : Mode de Prise de congés (bis repetita)

La Direction rappelle la recommandation de solde de 10 jours de CP à fin décembre et que les salariés doivent prendre leurs congés.

S3I vous rappelle encore une fois le mode de prise de congés : 2 semaines consécutives **OBLIGATOIREMENT** prises entre le 1^{er} Mai et le 31 Octobre.

Certains managers font pression sur les salarié(e)s sur la pose des CP. **Est-ce que ces mêmes managers n'auront pris que 2 semaines cet été ?**



Si oui, est-ce pour aller au ski cet hiver ? Pour eux, serait-ce : *Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais !!!!*

Faites respecter vos droits ! Vous voulez en savoir plus ?
<https://s3i-france.com/mode-de-prise-des-conges-payes/>

Activités Sociales et Culturelles

- Du fait de la Crise Sanitaire, les subventions :
 - utilisées sur Meyclub ont fait une chute de 53% au 1^{er} Sem. 2020,
 - auraient du être utilisées par des activités conséquentes finalement annulées (annulation séjour été Sardaigne, etc...)
 => Espérons que ces centaines de K€ seront redistribuées d'une manière ou d'une autre aux salariés ouvrant droit du CSE avant la fin de l'année. Des chèques vacances par exemple. S3I dit « **Oui** »

Le Chèque Cadeaux Noël sera de 100 € / adultes et 40 € / enfant -16ans..

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>
 Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
 Pour nous contacter : contact@s3i-france.com